

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Référence d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC	Séville / modèle 6KS69	CH 0173 01

Constructeur	CADILLAC MOTOR DIVISION of G.M.C., Detroit, Michigan (USA)
Identification	"Seville 6KS69" et "CH 0173 01" sur la plaquette du constructeur "6S69B9." devant le No du châssis
Plaquette constr.	dans le compartiment du moteur, sur traverse du radiateur (montée par l'importateur)
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise
Ident. du moteur	"57" à gauche, à l'avant, en haut sur le culasse (frappée par l'importateur)
Importateur princ.	USA-Cars E. MICHAUD, 8953 Dietikon
Véhicule homologué	6S69B99464625

Signes fixes dans code du type

Chassis	
Nombre d'essieux	2
Direction	mécanique, assistance hydraulique
Transmission	automatique
Nombre de vitesses	3
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, à disques, assistance par dépression, sur toutes les roues, limiteur sur les roues arrière
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service
Frein d'arrêt	mécanique, à disques, sur les roues arrière
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur	V8-350 EFI (B)		
Marque	CADILLAC	Type	
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Réfrigérés.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	103,05	Course	85,98
Cylindrée	5734	CV-impôt	29,20
Puissance en kW	125	à t/min	4200
	CV	170 SAE-net	
Bruit à proximité	83	dB/A	à t/min 3150 *
Silencieux	2= 330x230x110 / 580x270x110 mm		
Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,3 % à 750 t/min **		
Déparasitage	OCE annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	
Nombre de portes	4
Ceintures sécurité	SAE-J-4c
Cale	
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	t 5 av 2 centre ar 3
Dimensions	int. ext.
Longueur	5182
Largeur	1824
Hauteur	1420
Porte à faux	av. ar.
	av. 930
	ar. 1349
Empattements	2903
Voie	av 1557 ar 1499
Braquage	g 12200 d 12300

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1090	885	1975
Charge utile	85	265	350
Poids total	1175	1150	2325
Garantie fabr.			2463
Dimens. pneus	GR 78 - 15	GR 78 - 15	(Variantes +)
Pty / bar	R / 1,7	R / 2,0	voir
Charge pour V max	1250	1360	remarques)
	varie selon la	marque, min.	181 km/h
Garantie poids remorquable avec frein			1950
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			1950
Vitesse maximale selon le constructeur			181 km/h
Vitesse maximale testée			
charge garantie sur le toit	90 kg		

Équipement	§) <u>SEALED BEAM GUIDE 2A DOT H.. ou HCR (E)</u>	
Feux de route	<u>SEALED BEAM GUIDE 2A DOT H.. ou HCR (E)</u>	
Feux de croisement	<u>A (E)</u>	
Feux de position	<u>SAE AIST AP2 76 GUIDE 6K</u>	
Feux rouges	<u>id.</u>	
Feux stop	<u>1 (E) ar voir feux rouges</u>	
Clignoteurs	<u>av ar SAE A-77 DOT</u>	
Catadioptrés	<u>av ar oui</u>	
Feux de gabarit	<u>GUIDE 1A ou HCR (E) (seuls R fonctionnent)</u>	
Feux complément.	<u>2/ séparés</u>	
Eclairage plaque	<u>2/ balais avec/sans lave-glace</u>	
Essuie-glace	<u>DELCO REMY A,C,F</u>	
Avertisseurs	<u>ou d'autres modèles homologués</u>	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Voiture de tourisme</u>		
Marque et type	<u>CADILLAC Séville</u>		
Homologation	<u>N° CH 0173 01</u>		
Carrosserie	<u>limousine</u>		
Places	total <u>5</u>	avant <u>2</u>	2
Poids à vide	<u>1975</u>	Carburant	<u>B</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-impôt	<u>29,20</u>
Poids total	<u>2463</u>	Cylindrée	<u>5734</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche 50 km/h, A2, iA 2,24 = 73,5 dB/A
- \*\* ) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, une vignette n'est pas exigée (LFEM No. 40670)
- + ) Variante de pneus : 205 HR 15 AV 1210 (2,0) AR 1320 (2,0), V-max. 210 km/h  
225/70 HR 15 1230 (2,0) 1280 (2,0), V-max. 210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les phares latéraux et les feux de gabarit AV sont débranchés;
- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont débranchés; des clignoteurs homologués E sont montés; les feux de position sont branchés séparément sur A (E) ou dans HCR (E);
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires;
- les ampoules d'origine des feux routes/stop/clignoteurs AR doivent être remplacées par des 5/18 W; (un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine);
- les 2 dispositifs d'allumage automatique "Guide-Matic" et "Twilight-Sentinel" doivent être débranchés;
- l'emblème modifié de la marque sur le capot peut être admis.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

CU

• Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules